

TARIFS VALABLES DU 28/12/2025 AU 31/12/2026 (Location du Dimanche au Dimanche)

RESIDENCES (4 Pers)	Du 05 Juillet au 30 Août 2026	Du 24 Mai au 05 Juillet et du 30 Août. au 20 Septembre 2026	Du 22 Mars au 24 Mai Et du 20 Sept. au 25 Oct. 2026	Du (*) 28 Déc.2025 au 22 Mars 2026 et du 25 Oct. Au 03Janv. 2027	Nuitée
ARGELES « Le Pré Catalan »	460 €	330 €	290 €	200 €	60 €
CAPBRETON N°4 Bis	460 €	330 €	290 €	200 €	60 € x 3 nuitées
PORT BARCARES	490 €	370 €	330 €	240 €	65 €
RESIDENCES (5/6 Pers)					
ARGELES « Le Diplomate »	600 €	430 €	390 €	280 €	65 €
ROSAS	600 €	430 €	390 €.	280 €	65 €
ST CYPRIEN	580 €	410 €	370 €	260 €	65 €
CAPBRETON N° 2	580 €	410 €	370 €	250 €	65 €
CAPBRETON N° 4	580 €	410 €	370 €	250 €	65 €

(*) Pour les locations en période basse saison, un forfait énergie hiver de 50 € sera systématiquement demandé

Taxe de séjour en supplément : 1,20 € par jour / adulte (Enfant à partir de 18 ans)

La priorité est donnée aux semaines entières de juin à septembre.

Rappel : location du Dimanche au Dimanche.

La demande est à transmettre au **COS 81 -14 Rue Albert Camus - 81160 SAINT JUERY**

accompagnée **OBLIGATOIREMENT** des justificatifs suivants :

- . L'attestation villégiature à demander à votre assureur ou
- . la photocopie de votre assurance multirisques habitation 2025/2026 comprenant le risque villégiature.

Toute personne participant au séjour doit être à jour de sa **cotisation 2026 (Tarif Famille)**

Dans le cas contraire, la cotisation sera incluse d'office dans la participation aux frais du séjour.

Dès réception de notre accord de séjour, Vous devez **confirmer sous 8 jours** votre séjour par le versement de 30 % du montant de la location, sans cette confirmation l'appartement sera attribué à une autre famille.

En cas d'annulation, l'acompte ne seront pas remboursées (sauf cas de force majeure justifié).

Les demandes de dernières minutes effectuées par téléphone devront être réglées par Carte Bancaire le jour même.

Les chèques vacances sont acceptés et doivent nous parvenir en LR/AR ou en Lettre suivie.

Vous pouvez aussi régler votre séjour, par Carte Bancaire à distance, nous contacter.

St Juéry, le 21/11/2025

Le Président,

KROUK Claude